

**DÉPARTEMENT DE L'YONNE**  
**COMMUNE D'ÉPINEUIL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 décembre 2017**

Date de Convocation : le 8 décembre 2017

**Compte Rendu**

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 19 heures  
 Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Monica GUDIN DU PAVILLON, Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE., Julie VEYRAT DAL DEGAN  
 Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absents Excusés Représentés :

Madame Maud TSCHIRHARDT donne pouvoir à Monsieur Mathieu DAVID  
 Monsieur Stéphane LEBEAU donne pouvoir à Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

Absents :

Madame Véronique VERZEAUX  
 Monsieur Kamel ATARI

Madame Josette PFLUG accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 10.

Les Conseillers ayant reçu le Procès-Verbal de la séance du 20 novembre 2017, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

**Ordre du jour :**

1. PERSONNEL
  - Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
  - Centre De Gestion de la Fonction Publique (CDG) « dossiers Retraites »
2. FINANCES
3. TRAVAUX
  - Réfection Toiture « Mairie – École » plus démarches y affairant
4. SERVICE DE L'EAU
5. ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE
  - « Loi sur la Ruralité »
6. MOTION CONTRE LA FERMETURE DES URGENCES LA NUIT AU CENTRE HOSPITALIER DE TONNERRE
7. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »
  - Extension de compétences Voirie
  - Plan Local d'Urbanisme (PLU)

8. INFORMATIONS DU MAIRE9. QUESTIONS DIVERSES**1/ PERSONNEL****1.1/ Délibération relative à l'adoption du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) à la demande du Centre de Gestion d'Yonne****1.2/ Délibération concernant une Convention annuelle relative à la Prestation à la Retraite à Façon**

Le CDG nous informe de leur nouvelle prestation concernant la retraite à façon (Gestion des dossiers de demande de retraite des employés communaux titulaires).

Nous devons délibérer pour adhérer à cette prestation (100,00 €/an) et délibérer pour signer la convention précisant les tarifs de chaque acte confié.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne l'instruction complète des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018 moyennant une participation financière forfaitaire annuelle de 100,00 €

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et les actes en résultant

**1.3 Délibération concernant une Convention à la Prestation Retraite à Façon par acte confié**

Après en avoir délibéré et voté, CONTRE = 1 Voix, POUR = 10 voix, ABSTENTION = 2, le Conseil Municipal

**DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne l'instruction complète de dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018 moyennant une participation financière déterminée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne selon les actes réalisés

**INFO**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal qu'elle a reçu la demande de retraite de Madame Marie-Noëlle LAMARCHE SAINCIERGE le 16/11/2017 pour effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**2/ FINANCES****2.1 Délibération relative à un Emprunt – Travaux Toiture « Mairie – École »**

Quatre offres d'établissements bancaires ont été reçues.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres de financement, des conditions générales des établissements financiers et après avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'accepter l'offre de la Caisse d'Épargne

**2.3 Délibération relative au choix de l'entreprise et à l'attribution du marché – Travaux Toiture « Mairie – École »**

Lors de la réunion d'attribution du marché et de la Commission des travaux et finances du 13 décembre 2017, concernant les travaux de réfection de la toiture « Mairie – École », quatre entreprises ont été présentées.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, l'entreprise FORTINI figurant parmi ces quatre sociétés, Madame JOUVEY Maryline a souhaité ne pas participer au vote et quitte la séance à 20 h 20

Après en avoir délibéré et voté, POUR = 12 voix, le Conseil Municipal  
**ACCEPTE** l'offre de l'entreprise SARL VAUCOULEUR pour un montant de 88 436,68 € HT soit 106 124,01 € TTC  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché  
 Madame JOUVEY réintègre la séance à 20 h 27.

#### **2.4/ Délibération relative à une demande de participation financière – « SCIC La Parenthèse »**

Nous avons reçu en Mairie Madame Aline GALIPAUD et Monsieur Boris DARLEY.  
 Suite au départ en retraite de Madame GALIPAUD et à son souhait de céder son fonds de commerce, un collectif travaille à la mise en place d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).  
 Ils demandent une participation financière de la Commune.  
 Après en avoir délibéré et voté, CONTRE = 6 voix, POUR = 4 voix, ABSTENTION = 3, le Conseil Municipal  
**DÉCIDE de ne pas accepter** la participation de la commune

### **3/ SERVICE DE L'EAU**

#### **Délibération pour accepter les contrats de Prestations de Services concernant l'Eau Potable et l'Assainissement avec l'Entreprise SUEZ Eau France**

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, Le Conseil Municipal  
**DÉCIDE** d'accepter les contrats de Prestations de Services concernant l'Eau Potable et l'Assainissement avec l'entreprise SUEZ Eau France  
**AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

### **4/ ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE L'YONNE**

#### **Délibération portant motion d'une Loi en faveur des Communes et de la Ruralité**

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal  
**DEMANDE** aux Parlementaires de voter une Loi-cadre « Communes et Ruralité » qui tienne compte des 150 propositions des États Généraux de la Ruralité et de prendre en considération l'enjeu rural dans l'ensemble des textes de lois.

### **5/ MOTION CONTRE LA FERMETURE DES URGENCES LA NUIT AU CENTRE HOSPITALIER DE TONNERRE**

**VU** le contexte déjà difficile concernant la présence des professionnels de santé sur notre territoire ;  
**VU** la menace qui pèse actuellement sur le service des urgences du Centre Hospitalier de Tonnerre ;  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité  
**S'OPPOSE** fermement au projet de fermeture des urgences la nuit au Centre Hospitalier de Tonnerre  
**DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de tenir compte des difficultés rencontrées sur notre territoire avant d'aggraver une situation déjà fortement dégradée

### **6/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »**

**6.1/ Délibération relative à l'ajout aux statuts de la Communauté de Communes la compétence facultative « Voirie nécessaire à l'accès principal des équipements communautaires »**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 21 novembre 2017 les délégués du Tonnerrois en Bourgogne ont accepté d'ajouter aux statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » la compétence facultative « Voirie nécessaire à l'accès principal des équipements communautaires » et qu'il est nécessaire d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Émet un avis **FAVORABLE** à la prise de compétence facultative « Voirie nécessaire à l'accès principal des équipements communautaires ».

## 6.2/ Information concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Madame le Maire informe que le Conseil Communautaire du 21 novembre 2017 autorise à l'unanimité la Commune d'Épineuil, à mener à son terme la procédure d'élaboration de son PLU afin de permettre à la Commune de disposer d'un document exécutoire.

## 7/ INFORMATIONS DU MAIRE

- Contrôle Sanitaire de l'Eau : Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 29 novembre 2017, au 2 Rue de l'Abbé Gautier, Mairie. Pour l'ensemble des paramètres mesurés, l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur.
- Mur Propriété DUMAS : Il semblerait que la portion de mur situé Rue Jules Cavallès ait subi des dégradations supplémentaires. Suite au courrier et aux photos reçus de Monsieur DUMAS, Messieurs BLIN et SITKIEWICZ ont prévenu notre assureur et suivent l'affaire.
- Convention d'occupation de « La Cabotte » : La convention de mise à disposition exceptionnelle d'une pièce du sous-sol de « La Cabotte » à l'Association « La Spinolienne » a été établie afin de permettre à cette dernière entreposer provisoirement son matériel. A ce jour, elle occupe deux pièces. Monsieur Roger BLIN explique qu'ils sont en train d'installer des rayonnages pour ranger leur matériel et libéreront alors la deuxième pièce du sous-sol.
- Occupation de la Salle « André DURAND » par les Associations : Pourrait-on harmoniser les réservations par les associations afin de permettre une ou deux locations par mois.
- Vœux du Maire : Vendredi 5 janvier 2018 à 18 h 30 – Salle « André DURAND ».
- Compte rendu du repas des Aînés du 9 décembre 2017 : 50 personnes étaient présentes au repas / 29 petits colis, 10 grands colis et 5 colis Maison de Retraite ont été distribués.
- Remerciements à la demande des Conseillers Municipaux aux bénévoles qui œuvrent pour décorer le village pour les Fêtes de Noël, ouvrir et embellir l'Église ainsi qu'à tous les habitants qui ont participé à la décoration des maisons, sans oublier la participation financière de l'Association « Rencontres et Fêtes » à Épineuil. Et aussi, un grand merci à Tonio pour la remise en état des anciennes guirlandes lumineuses.
- Compte rendu de la réunion du 30 novembre 2017 - (UNA du Tonnerrois) : A compter du 30 décembre 2017, l'Association UNA aura une nouvelle appellation ACTIV'UNA du Tonnerrois. Elle absorbera les unités de Flogny, Cruzy et Ancy- Noyers. Le siège social sera à Tonnerre et aura trois antennes : Cruzy, Flogny et Ancy.
- Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'installation d'un défibrillateur et demande une étude de coût pour une prochaine réunion (achat + signalétique). Monsieur GUILLEMETTE Gilles, Pompier Professionnel et parent d'élève, se propose d'assurer gracieusement la formation des habitants, de l'École et du Pôle d'animations.

Madame le Maire clôture la séance à 21 h 30